

Réunion Thématique

Les Populations Vieillissantes

19 septembre 2024



Direction
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DEETS)

SOMMAIRE

Table ronde n°1 : Maintien sur le Logement : Accès médico-socialp.3
Table ronde n°2 : Maintien sur le Logement : Accès socialp.11
Table ronde n°3 : Bien vieillir à domicilep.13
Table ronde n°4 : Soutenir le quotidienp.18



Direction
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DEETS)

Table Ronde n°1

Maintien sur le logement : Accès médico-social

Intervenants :

Centre de Ressources Territoriales (CRT) du Sud de la Fondation Père Favron
Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) d'Etap-Santé
Equipe Spécialisée de Soins Infirmiers Précarité (ESSIP)



Centre de Ressources Territoriales (CRT) du Sud Fondation Père Favron

Les missions :

- Coordonner le parcours de soin des personnes âgées de plus de 60 ans qui souhaitent se maintenir au domicile.
- Renforcer l'existant pour maintenir la personne âgée à domicile.
- Intervenir sur prescription médicale du médecin traitant de la personne.
- Venir en appui auprès des professionnels.
- Etre un soutien aux aidants.
- Proposer un accompagnement renforcé auprès des personnes.

Ce dispositif est nouveau sur le département réunionnais et ne couvre pas actuellement tout le territoire.



Orientation : Fiche à remplir comprenant les informations essentielles.

Ces informations sont ensuite approfondies avec les partenaires, puis une visite à domicile est organisée.

L'équipe pluridisciplinaire du CRT est composée de :

- 1 médecin
- 1 IDE
- 1 ergothérapeute
- 1 aidant numérique
- 2 psychologues
- animateurs



Les secteurs d'intervention du CRT :

Nord : 1 CRT couvrant les communes de Saint-Denis, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne, porté par l'ORIAPA.

Sud : 1 CRT couvrant les communes de Saint-Pierre, Petite-Ile, Saint-Joseph, Saint-Philippe, porté par la Fondation Père Favron.

Projets à venir - Création de 4 CRT :

Est : 1 CRT couvrant les communes de Saint-André, Bras-Panon, Saint-Benoît, Salazie, la Plaine des Palmistes et Sainte Rose.

Ouest : 1 CRT couvrant les communes de La Possession, Le Port, Saint-Paul, Trois Bassins, Saint-Leu.

Sud/Ouest : 1 CRT couvrant les communes de Les Avirons, L'Etang-Salé, Cilaos, l'Entre-Deux, Saint-Louis.

1 CRT couvrant la commune du Tampon.



Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) d'Etap-Santé

Ce dispositif est financé par l'ARS

Les missions :

- Intervenir dans les parcours identifiés comme complexes
- Accompagner tout public (+ de 65% de personnes âgées de plus de 60 ans)
- Proposer un service d'appui unifié pour les professionnels pour toute situation jugée complexe, quelque soit l'âge ou la pathologie de la personne suivie

L'action du DAC s'organise sur 3 niveaux :

- Appui aux professionnels
- Accompagnement des personnes
- Participation à la coordination territoriale



Orientation :

Des binômes de régulation (Infirmier DE et Travailleur Social) qui évaluent les demandes.

Une fiche FAMO est à renseigner pour faire la saisine.

Pour contacter le DAC, un numéro unique a été mis en place : 0800 444 974.

Les équipes sont disponibles de 8h à 18h00 du lundi au vendredi.

Les équipes répondront à toutes les questions relatives aux orientations et aux situations complexes.

Accompagnement :

Le référent de parcours réalise des visites à domicile autour des difficultés sur le volet sanitaire, social et médico-social.

L'équipe pluriprofessionnelle évalue la situation pour proposer une réponse adaptée.

Des réunions de concertation partenariale peuvent être mises en place.



Equipe Spécialisée de Soins Infirmiers Précarité (ESSIP)

L'ESSIP est un dispositif médico-social géré par la Croix-Rouge Française, agréé et conventionné par l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Orientation : Fiche de saisine de la Croix Rouge Française à transmettre

Public : Personnes accueillies et hébergées au sein des structures du réseau social et médico-social

Mission : La mission de l'ESSIP est de réinsérer les personnes dans un parcours de soins. L'équipe accompagne les personnes majeures, en situation de précarité ayant besoin d'un accompagnement médico-social.

Accompagnement : L'intervention se fait dans une démarche d'aller vers, afin de répondre aux problématiques spécifiques des personnes en situation de précarité.



Questions/ Réponses :

- **Quelles sont les différences entre le DAC et le CRT ?**

Le DAC est un appui aux professionnels, destiné à tout public. Intervention de 17 référents de parcours sur toute l'île

Le CRT accompagne les personnes de plus de 60 ans. Les professionnels du soin (psychologues, ergothérapeutes...) interviennent à domicile pour évaluer la situation et dépister d'éventuels troubles. Les situations complexes identifiées en CRT sont orientées en DAC.

- **Les dispositifs se cumulent-ils ?**

Tous les dispositifs peuvent se cumuler. En cas de doute sur l'orientation, il est conseillé de contacter le DAC au numéro unique. Ce dernier se charge d'orienter la demande vers le bon interlocuteur.

- **Les écarts sont-ils couverts par le CRT ?**

Actuellement, le CRT n'intervient pas dans les écarts, contrairement au DAC qui lui intervient dans les écarts.



Table Ronde n°2

Maintien sur le logement : Accès social

Intervenants :

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Hors Les Murs (CHRS HLM) de la
Fondation Père Favron

Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) de la Fondation Père Favron



Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Hors Les Murs (CHRS HLM) - Fondation Père Favron

Accompagnement social global soutenu et individualisé, axé sur le relogement autonome avec si nécessaire à long terme une stabilisation dans le logement avec un tissu partenarial qui gravite autour de la situation. Dispositif qui doit intervenir d'où se trouve la personne.

- Intervention dans l'Est, l'Ouest et l'Ouest
- Pas de durée d'accompagnement
- Orientation via une demande d'insertion sur la plateforme SI-SIAO

Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) de la Fondation Père Favron :

Accompagnement global et individualisé qui est axé sur le logement

- Accompagnement de 6 mois, renouvelable 1 fois sur critère
- Intervention dans le Nord, l'Est et l'Ouest
- Nécessite des ressources
- Capacité de la personne à être autonome et mobilisable



Table Ronde n°3

Bien vieillir à domicile

Intervenants :

Association Solidarité Senior

Association Uni-Cités

Centre Local d'Aide aux Personnes Agées CLAP- CCAS de St Pierre



Le Centre Local d'Aide pour les Personnes Agées et Retraités (CLAP) est rattaché au CCAS de Saint-Pierre. Il se situe au 66 rue Augustin Archambaud à Saint Pierre.

Les missions :

- Instruire les demandes d'aides légales pour le maintien des personnes âgées au domicile, de service d'aide à domicile, de portage des repas et d'actions collectives.
- Intervenir au domicile des personnes pour évaluer la situation et les accompagner dans leur projet de maintien à domicile.
- Répertorier le nombre de personnes vulnérables lors des catastrophes naturelles.



Solidarité Senior :

Existe depuis 2021 sous l'impulsion de l'état d'urgence sanitaire.

Il comptabilise 250 volontaires engagés en service civique, par an. Solidarité Senior s'engage à favoriser le lien intergénérationnel et à la revalorisation des métiers du social. Sa mission est reconnue d'intérêt général. Les volontaires en service civique s'engagent pour une période de 6 à 12 mois auprès d'une structure. Il n'y a pas de prérequis, hormis l'âge, 16-25 ans et jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap.

Missions :

- Favoriser le lien social
- Connaître les souhaits et habitudes de la personne



Questions/réponses :

- **Les engagés en service civique peuvent-ils donner des alertes aux structures ou à Solidarité Senior en cas d'observations particulières ?**

Les tuteurs qui collaborent avec les services civiques peuvent préciser des demandes particulières :

« Les services civiques sont les yeux des tuteurs ».

Exemple : le tuteur peut demander aux jeunes en service civique d'être vigilants sur les déplacements de la personne âgée dans le logement et de prévenir en cas de chute.

- **Y a-t-il des critères d'éligibilité pour la personne âgée ?**

La personne doit avoir minimum 60 ans.



Questions/réponses :

Quelles sont les limites dans la relation entre le service civique et la personne âgée ?

Les tuteurs ont un rôle de régulateur entre la personne âgée et le service civique afin d'éviter les « glissements » (cadeaux...).

Solidarité Senior encourage le bénévolat et donne la possibilité aux deux parties de garder contact à la fin de la mission du service civique.

Les jeunes peuvent être confrontés à des situations difficiles tels que la maladie, le décès, l'habitat insalubre...

Ils ne peuvent pas se substituer aux gestes qui doivent être réalisés par des professionnels de santé et ou du social.

- **Quels sont les documents qui régissent le service civique ?**

Un contrat est signé entre le jeune et une structure, ainsi qu'une charte entre la personne âgée et le jeune.



Table Ronde n°4

Soutenir le quotidien

Intervenants :

Fédération des Particuliers Employeurs (FEPEM)

Groupement d'Intérêt Public - Service à la Personne (GIP-SAP)

Etablissement Public de Santé Mentale de la Réunion (EPSMR)

Service Coopérative Ouvrière de Production dans le domaine des Services à la
Personne (SCOPAD)



Etablissement Public de Santé Mentale de la Réunion (EPSMR) - Famille d'Accueil Thérapeutique :

- Accès sur la santé mentale de Saint Leu à Sainte Rose en passant par le Nord
- Sectorisé différemment sur chaque secteur / chaque secteur a son fonctionnement
- EPSMR dépend de l'hôpital (psychiatrie)
- Le médecin orienteur évalue le besoin du patient
- Dispositif clé : Famille d'Accueil Thérapeutique
- 10 à 15 familles d'accueil ayant un agrément de l'hôpital et du département
- Pas plus de 3 patients accueillis par famille
- Tous les suivis sont à domicile ou en ambulatoire dans les CMP



Fédération des Particuliers Employeurs (FEPEM) :

www.fepem.fr

www.franceemploi domicile.fr

Opérateur France Emploi :

- Structure mandataire la plus importante en termes d'heures de travail déclarées
- Troisième position en France.
- 4 000 employés accompagnent les personnes en perte d'autonomie.
- Des antennes présentes sur toute l'île

Service Coopérative Ouvrière de Production dans le domaine des Services à la Personne (SCOPAD):

Mission : valoriser le métier d'assistant de vie dans l'éducation nationale / préparer les jeunes au métier

- Prestataire : intervient à domicile (entretien, linge, courses)
- Professionnalisation des professionnels : continuité de formation et revalorisation du salaire
- Négociation du salaire : selon la convention collective / du lien paritaire / compétences



Groupement d'Intérêt Public - Service à la Personne (GIP-SAP) :

- Organisme public depuis 2010
- Accompagne les personnes âgées ou porteurs de handicap
- Tiers régulateurs des accueils familiaux (aide pour rémunérer la famille en cas de litige, départ en congés des familles d'accueil dès 1er janvier 2025)
- Plateforme téléphonique : num vert 08530002 / évaluation 360°
- Caravane Saki aide : aller vers, sensibiliser les aidants qui ne se reconnaissent pas aidant en tant que tel
- Dispositif à venir : accompagner les aidants dans la perte de la personne aidée, l'accompagner à faire le deuil que ce soit réel (décès) ou blanc (changement d'aidant)

Le 6 octobre se déroulera la journée nationale des aidants (Saint-Pierre, Place Rothary)



Plusieurs dispositifs :

- Interne (individuel et collectif) : accompagnement social (1/mois durant 1h sur les 4 secteurs de l'île / accompagnement psychologique (ponctuel, téléphonique ou présentiel) / Heure de relais pour les aidants pour qu'ils puissent faire des soins, aller chez le médecin ou s'occuper de leurs démarches.
- Territorial : action collective : café des aidants (groupe de parole sur 15 communes de l'île, pour permettre aux aidants de sortir de l'isolement).
- Action en matière de santé (journée thématique) : sensibiliser sur les pratiques selon le public/ comment utiliser les outils / gestes de premiers secours.
- Activités sociales et culturelles : séjours au vvf pour les aidants en fonction des besoins 15 jours par an / Maison de répit (Providence st Denis) : du mardi au vendredi de 9h à 15h



MERCI A TOUS



Direction
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DEETS)